

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 2 mars 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Hélène Martin	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le conseiller Jean-François Morissette Le conseiller Marco Tanguay

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Assemblée publique de consultation.

Assemblée
publique de
consultation

Le maire présente les projets de règlement suivants:

Projet n° 2014-54-PU : Règlement amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de modifier les limites de certaines aires d'affectation dans le secteur Appalaches et le secteur de la rue Flintkote.

Projet n° 2014-98-Z : Règlement de concordance amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier les limites de certaines zones dans le secteur Appalaches et le secteur de la rue Flintkote.

Projet n°
2015-03-PPCMOI : Demande d'autorisation d'un projet particulier de transformation d'une habitation bifamiliale en habitation multifamiliale isolée de trois logements au 202, rue Belleau.

Projet n°
2015-04-PPCMOI : Demande d'autorisation d'un projet particulier de transformation de l'église United Church en habitation unifamiliale au 904, rue Mooney Ouest.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces projets de règlements et de résolutions.

2.2-
Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il a été présenté.

2015-56TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 -

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1-
Adoption du
procès-verbal de la
séance ordinaire
du 16 février 2015

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 soit adopté.

2015-57TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 16 et 23
février 2015 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 16 et 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 16 et 23 février 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

2015-58TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 -

CONSEIL MUNICIPAL

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été

greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (3)

soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 1089, rue Saint-Louis;
- La propriété située au 4830, boulevard Frontenac Est;
- La propriété située au 398, rue Laflamme.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure au 1089,
rue Saint-Louis

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-134 concernant l'immeuble situé au 1089, rue Saint-Louis a été déposée au Service d'urbanisme;

2015-59TM

ATTENDU QUE cette demande consiste à augmenter à 5,5 mètres la hauteur permise pour un bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 janvier 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault
le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-134, relativement au lot numéro 3 853 355 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure au 4830,
boulevard
Frontenac Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-136 concernant l'immeuble situé au 4830, boulevard Frontenac Est a été déposée au Service d'urbanisme;

2015-60TM

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre l'installation d'une enseigne de forme animale, plus précisément un bœuf, pour indiquer qu'une boucherie est exploitée à cette adresse;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le demandeur pourra installer une autre enseigne sur poteau;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette

demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 janvier 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-136, relativement au lot numéro 4 602 508 du cadastre du Québec soit acceptée à la condition que l'enseigne soit située à au moins 5 mètres de la ligne avant du terrain, afin de ne pas nuire à la visibilité des usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située au
398, rue Laflamme

2015-61TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-003 concernant l'immeuble situé au 398, rue Laflamme a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement de 100% dans la marge de recul avant secondaire prescrite à 4 mètres pour l'implantation d'un spa;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 janvier 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-003, relativement au lot numéro 4 156 549 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Plan-projet de
construction au 79,
chemin Auclair

2015-62TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-004 concernant la propriété située au 79, chemin Auclair a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire un bâtiment complémentaire de 9,14 mètres par 9,14 mètres, avec une finition proposée en acier émaillé noir pour la

toiture, en clin de vinyle de couleur bois de cèdre pour les murs, avec les avant-toits ainsi que les contours de portes et fenêtres de couleur noire;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-004 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Plan-projet
d'enseigne au 284,
rue Notre-Dame
Est

2015-63TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-005 concernant la propriété située au 284, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à installer une nouvelle enseigne non lumineuse sur poteau, avec la même structure et le même plexiglas que l'enseigne précédente;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-005 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Plan-projet de
construction au
236, rue Notre-
Dame Est

2015-64TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-007 concernant la propriété située au 236, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire une terrasse permanente en cour avant et avant secondaire;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-007 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de location d'un
balai de rue
mécanique

ATTENDU le processus d'appel d'offres en vue de la location d'un balai de rue mécanique;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix (par heure)	
	Nettoyage printanier	Travaux occasionnels
Germain Daigle Excavation enr.	90,00 \$ / heure	90,00 \$ / heure
B. Laflamme Asphalte inc.	89,95 \$ / heure	95,00 \$ / heure
Les Transports Maggy Beaudet inc.	91,50 \$ / heure	91,50 \$ / heure

2015-65TM

ATTENDU la politique d'achat local adoptée par le Conseil pour l'attribution des contrats de moins de 25 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **B. Laflamme Asphalte inc.** le contrat de location d'un balai de rue mécanique avec opérateur pour le volet nettoyage printanier au tarif horaire de 89,95 \$, taxes en sus;

QUE **Les Transports Maggy Beaudet inc.** soit désigné comme fournisseur substitut pour le volet nettoyage printanier au tarif de horaire de 91,50 \$, taxes en sus;

QU'en cas de besoin et de façon secondaire, la Ville de Thetford Mines confie à **Les Transports Maggy Beaudet inc.** les travaux de nettoyage par un balai de rue

mécanique avec opérateur pour le volet travaux occasionnels, au tarif horaire de 91,50 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Acquisition d'une
automobile neuve
de série de
production à usage
policier

2015-66TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une automobile neuve, de série de production à usage policier;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix
Succès Ford inc.	28 311 \$
Thetford Chrysler inc.	28 574 \$
Lévis Chrysler	29 370 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Succès Ford inc.**, la fourniture d'une automobile neuve de série de production à usage policier de marque Ford, modèle Police Interceptor P2L de l'année 2015 au montant de 28 311 \$, taxes en sus, payable à même le fonds de roulement;

QUE le coût de cette dépense soit remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
de fourniture de
béton - Saison
2015

2015-67TM

ATTENDU le processus d'appel d'offres pour la fourniture de béton;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Montant
Béton Chevalier inc.	76 375 \$
Bétons de l'Amiante / Division Béton Provincial Itée.	76 395 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 février 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Béton Chevalier inc.** la fourniture de béton de ciment pour l'année 2015, selon les différents tarifs soumis et pour une dépense d'environ 76 000 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit payable à même les fonds généraux de l'année 2015 et les fonds provenant de divers règlements d'emprunt, sous réserve de la mise en vigueur de ceux-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Acquisition de
fleurs annuelles

2015-68TM

ATTENDU le processus d'appel d'offres en vue de l'acquisition de fleurs annuelles;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant
Les Serres Arc-En-Fleurs	9 842,80 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Delisle
la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

ET RÉSOLU QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Les Serres Arc-En-Fleurs** la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2015, incluant les demi-jardinières et les paniers de broche pour un montant de 9 842,80 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - **RESSOURCES HUMAINES**

12.1-
Embauche de M.
Philip Thivierge
au poste de
directeur du

ATTENDU la vacance au poste de directeur du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU le processus de dotation et l'évaluation des candidatures;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Service des loisirs
et de la culture

2015-69TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines engage monsieur Philip Thivierge au poste de directeur du Service des loisirs et de la culture à compter du 9 mars 2015;

QUE cette embauche soit assortie d'une période de probation d'un an;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Thivierge soient ceux décrits au Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines et dans la lettre du directeur général datée du 2 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche de
Mme Mélanie
Belgarde en
permanence au
poste à temps
partiel de
secrétaire au
Service de la
sécurité incendie

2015-70TM

ATTENDU QUE la période de probation de la titulaire du poste à temps partiel de secrétaire au Service de la sécurité incendie est complétée;

ATTENDU l'évaluation probante du directeur du service;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE madame Mélanie Belgarde soit engagée en permanence au poste à temps partiel de secrétaire au Service de la sécurité incendie et ce, à compter du 9 février 2015.

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Belgarde soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Participation au
programme de
supplément de
loyer - GRT
Beauce-Amiante

ATTENDU le projet de construction de 16 unités de logement par la *Fondation Renaissance de Thetford Mines*;

ATTENDU la demande de collaboration présentée à la Ville dans le cadre de ce projet;

2015-71TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines signifie à la Société d'habitation du Québec son intention de préparer et d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme Accès Logis Québec pour le projet de construction de *Fondation Renaissance* à Thetford Mines;

QUE ce programme prévoit un engagement pour la Ville à participer au Programme de supplément au loyer en assumant une proportion de 10% des coûts pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 -

URBANISME

19 -

LOISIRS ET CULTURE

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
second projet de
résolution pour un
projet particulier
au 202-204, rue
Belleau

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le **second projet** de résolution autorisant à certaines conditions le projet particulier de transformation d'une habitation bifamiliale isolée en habitation multifamiliale isolée de 3 logements dans le bâtiment situé au 202-204, rue Belleau et portant le numéro 2014-131 soit adopté sans changement.

2015-72TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
second projet de
résolution pour un
projet particulier
au 904, rue
Mooney Ouest

2015-73TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Yves Bergeron
la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le **second projet** de résolution autorisant à certaines conditions le projet particulier de transformation en habitation unifamiliale isolée de l'église United Church, située au 904, rue Mooney Ouest et portant le numéro 2015-001 soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
règlement n° 526
(Projet n° 2015-
54-PU)

2015-74TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 526 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 2 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller François Madore
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 526 intitulé « **Règlement pour amender le Plan d'urbanisme n°147 dans le but de modifier les limites de certaines aires d'affectation dans le secteur Appalaches et le secteur de la rue Flintkote** » soit adopté comme si au long récit et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres et règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
règlement n° 527
(projet n° 2015-
98-Z)

2015-75TM

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 527 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 2 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Delisle
la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 527 intitulé « **Règlement de concordance pour amender le Règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier les limites de certaines zones dans le secteur Appalaches et le secteur de la rue Flintkote** » soit adopté comme si au long récit et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
règlement n° 528
(diffuseurs d'air à
la STEP)

2015-76TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 528 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 528 intitulé « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 379 000 \$ pour le remplacement des diffuseurs d'air à la Station d'épuration de la Haute-Bécancour, ainsi que l'acquisition et la pose d'équipements de suivi pour les ouvrages de surverse** » soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
règlement n° 529
(amélioration des
bâtiments et des
parcs)

2015-77TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 529 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 2 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 529 intitulé « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 410 300 \$ pour des projets d'amélioration des bâtiments et des parcs, prévus pour 2015** » soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7-
Adoption du
règlement n° 530
(acquisition
d'équipements
motorisés)

2015-78TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 530 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 2 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 530 intitulé « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 318 000 \$ visant l'acquisition d'équipements motorisés en 2015** » soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

22 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h45.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre Brousseau

EG/mcj